

2023 DPE 6 Subventions (40 000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Alors que 3000 tonnes de déchets sont collectées chaque jour à Paris, la Ville de Paris est engagée dans une dynamique de réduction significative des déchets non valorisés afin de préserver les matières premières, de supprimer le recours à l'enfouissement et de réduire l'incinération. Cet objectif constitue dans ce cadre l'un des axes majeurs pour accélérer la transition écologique de notre Ville.

À ce titre, la Ville de Paris soutient activement les associations qui œuvrent au quotidien sur son territoire pour mettre en œuvre des démarches de réduction et de valorisation des déchets. Au-delà de leur participation directe à la réduction des déchets, ces structures sont également d'excellents vecteurs de sensibilisation à un mode de vie plus responsable à travers les ateliers, animations et événements qu'elles organisent.

Aussi, il est proposé de subventionner trois structures qui ont sollicité un soutien financier de la Ville de Paris pour renforcer le développement de leur activité de compostage et de réemploi.

- **M.U (18^e)**

Sur le site de la Station-Gare des Mines, l'association a installé en septembre 2021 un composteur de quartier, en lien avec l'association Coucou Crew et avec le soutien de la Ville de Paris. M.U souhaite désormais renforcer sensiblement l'animation autour de son site de compostage, en favorisant davantage son appropriation par les riverains et acteurs locaux. L'association souhaite notamment renforcer les temps de sensibilisations et la communication autour de ce dispositif de valorisation des déchets alimentaires, dans une perspective de circularité et de renforcement du lien social. Les habitants du quartier, le public scolaire et plus ponctuellement certains acteurs économiques seront prioritairement ciblés en ce sens. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet Compostage de Proximité, lancé en 2021 par la Ville de Paris.

Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose d'attribuer à M.U, via la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs, une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 euros pour l'exercice 2023.

- **Chaussettes Solidaires (18^e)**

Cette association, basée dans le 18^e arrondissement, s'engage depuis 2016 pour la sensibilisation à la réduction et à la valorisation des déchets textiles et pour l'insertion socioéconomique par l'emploi et la formation. Dans ce cadre, l'association souhaite renouveler deux projets structurants. Le projet Pari Chaussettes, d'une part, vise à valoriser des chaussettes en créant des points de collecte de chaussettes abimées ou inutilisées à Paris. L'association s'appuie ainsi sur un réseau d'acteurs engagés notamment dans le réemploi pour organiser la collecte, le tri étant confié à des entreprises d'insertion socio-professionnelle. L'objectif in fine est de redistribuer les paires de chaussettes utilisables dans des réseaux solidaires ou de les transformer en de nouveaux produits (ex : couvertures), redistribués à des personnes en situation de précarité. L'association organisera d'autre part en 2023 la cinquième édition de son Défilé

Solidaire. Dans une logique de sensibilisation du grand public à la réduction des déchets textiles, cette manifestation vise à valoriser le savoir-faire et les compétences professionnelles de personnes qui étaient éloignées du marché de l'emploi et qui ont pu bénéficier du dispositif Mode d'Emploi Recyclé, à savoir une double formation de couture et de métiers de la logistique.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Chaussettes Solidaires la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000 euros.

- **Ric Rac** (19^e)

Au croisement des quartiers Flandre Aubervilliers et Rosa Parks Macdonald, l'association souhaite amplifier son action en faveur du compostage en proposant la création d'un nouveau composteur de quartier. Des temps de sensibilisation et d'animations pédagogiques autour de ce mode de valorisation des déchets alimentaires seront proposés pour les habitants et acteurs de quartier. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets Compostage de Proximité, se déploiera sur le site de Métropole 19, à l'angle des rues Radiguet et d'Aubervilliers, et s'adressera tant aux riverains qu'aux salariés de l'hôtel d'entreprise. Simultanément, l'association développera un site de broyage d'une partie des déchets verts à proximité du composteur qu'elle gère sur le domaine Paris Habitat situé 8 rue Gaston Tessier. Le broyat ainsi produit sera ainsi principalement utilisé sur ses sites de compostage, dans une logique de pleine circularité.

Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose d'attribuer à Ric Rac, via la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs, une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 euros pour l'exercice 2023.

Pour l'année 2023, il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions pour le soutien de trois associations engagées dans la réduction des déchets, pour un montant total de 40 000 euros et de m'autoriser à signer les conventions jointes à la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2023.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de
Paris

2023 DPE 6 Subventions (40 000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des _____ 2023 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de trois subventions d'un montant total de 40 000 euros aux associations M.U, Chaussettes Solidaires et Ric Rac

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 8^{ème} Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de 9 000 euros est attribuée à l'association M.U (numéro Paris Asso 13685, numéro de dossier 2021_11522)

Article 2 : Une subvention de 17 000 euros est attribuée à l'association Chaussettes Solidaires (numéro Paris Asso 11285, numéros de dossiers 2023_05301 et 2023_05302)

Article 3 : Une subvention de 14 000 euros est attribuée à l'association Ric Rac (numéro Paris Asso 194174, numéro de dossier 2021_11605)

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les trois conventions financières, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations : M.U, Chaussettes Solidaires et Ric Rac

Article 5 : Les dépenses correspondantes (40 000 euros) seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'année 2023 de la Ville de Paris sous réserve de la décision de financement .